

SERVICE Centre culturel J. Prévert

FB/VB /JPM/TR/ZZ

DECISION N° C 23133

N° 23 - 08589

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du conseil Municipal n°2022-01/02-01 en date du 15 février 2022 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le 4^{ème} alinéa de ladite délibération susnommée,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat pour le spectacle « **QUEEN BLOOD** » en date du **15 décembre 2023**.

CONSIDERANT la proposition faite par le « Centre Chorégraphique National de Rennes et de Bretagne- 38 rue Saint-Melaine, CS 20831, 35108 Rennes Cedex 03.

DECIDE



Article 1

Le contrat est passé en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique sans publicité, ni mise en concurrence préalable.

Le contrat n° C23133 « **QUEEN BLOOD** » est attribué à la « Centre Chorégraphique National de Rennes et de Bretagne- 38 rue Saint-Melaine, CS 20831, 35108 Rennes Cedex 03.

Le contrat est conclu pour un montant de 11 067.53€ HT soit 11 676.53 € TTC.

La prestation se déroulera le 15 décembre 2023 pour une durée de 1h00.

Article 2

Les dépenses relatives aux frais annexes inhérents à la représentation se décomposent ainsi :

- **Un catering dans les loges devra être prévu pour toute la journée.**
- **Les frais annexes (voyages équipe et les repas) sont inclus dans le prix de cession.**
- **Location de divers matériels techniques.**

Article 3

Les dépenses sont inscrites au budget du Centre Culturel Jacques Prévert de l'exercice concerné.

Article 4

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Article 5

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le 7 novembre 2023

Le Maire,

Frédéric BOUCHE



CONTRAT DE CESSION DE DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE

Entre les soussignés :

Centre Chorégraphique National de Rennes et de Bretagne (CCNRB)

Adresse : 38, rue Saint-Melaine, CS 20831, 35108 Rennes cedex03

SIRET : 314 647967 000 20 Code APE : 9001Z

Licences entrepreneur de spectacle : L1 – PLATESV-R-2021-000759 / L1 - PLATESV-R-2021-01035/

L2 – PLATESV-R-2021-000760 / L3 - PLATESV-R-2021-000761

N° identifiant TVA intracommunautaire : FR 533 14 64 79 67

Téléphone : +33 (0)2 99 63 88 22

Représenté par : **Marion Poupinet** ou **Céline Gallet**, en qualité de Co-directrice

Ci-après dénommé, "le **PRODUCTEUR**" d'une part,

ET

Raison soiale : Centre Culturel Jacques Prévert - Mairie de Villeparisis

Adresse siège social : 32 rue de Ruzé – 77270 Villeparisis

Adresse courrier : Centre culturel Jacques Prévert – Place Piétrasanta – 77270 Villeparisis

Téléphone : 01.64.67.59.60

Contact administratif : Zahra Zoubir

Contact admin : 06.26.26.81.45 / prod-ccjp@mairie-villeparisis.fr

SIRET : 217 705 144 00202

Code APE : 84.12Z

Licences entrepreneur de spectacle : En cours d'obtention

N° identifiant TVA intracommunautaire : FR 88 217 705 144

Représentée par : **Frédéric Bouche** en qualité de Maire

Ci-après dénommé, "l'**ORGANISATEUR**" d'une part,

Préambule

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT

A. Le **PRODUCTEUR** dispose du droit de représentation du spectacle suivant pour lequel il s'est assuré le concours des artistes nécessaires à sa présentation.

Titre : **Queen Blood**

Chorégraphie : **Ousmane Sy**

B. L'**ORGANISATEUR** s'est assuré de la disposition du lieu de représentation, la salle de spectacle du Centre culturel Jacques Prévert – Place Piétrasanta, 77270 Villeparisis, en ordre de marche, en coordination avec les équipes du lieu et dont le **PRODUCTEUR** déclare connaître et accepter les caractéristiques techniques. La jauge est fixée pour la présentation du spectacle est fixée à 650 places.

38 rue St Melaine CS 20831
35108 Rennes cedex 03 France
Tel : +33 (0)2 99 63 88 22
info@ccnr.org / www.ccnr.org
SIRET : 314 647 967 000 20 / APE : 9001Z
Licence : 1 111047-3 – 1 1110455 – 1 1110457

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20231124-23_08589-AR
Date de télétransmission : 24/11/2023
Date de réception préfecture : 24/11/2023

S

FAIR-E

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIV

ARTICLE I – OBJET

Le **PRODUCTEUR** s'engage à donner, dans les conditions définies ci-après, et dans le cadre du présent contrat de cession 1 représentation de *Queen Blood* aux dates, heures et lieux suivants :

Le vendredi 15 décembre 2023 à 20h30

Centre culturel Jacques Prévert

ARTICLE II - OBLIGATIONS DU PRODUCTEUR

Le **PRODUCTEUR** fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique des représentations.

Le **PRODUCTEUR** se réserve la possibilité de modifier la distribution artistique initialement prévue, une fois le contrat signé.

En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché au spectacle : U.R.S.S.A.F. POLE EMPLOI, AUDIENS, CONGES SPECTACLES, ... ainsi que les éventuelles retenues à la source dues par les personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France. Il lui appartiendra notamment de solliciter, en temps utile, auprès des autorités compétentes, les autorisations pour l'emploi, le cas échéant, de mineurs ou d'artistes étrangers.

Le **PRODUCTEUR** fournira :

- les éléments nécessaires à la publicité du spectacle,
- le générique artistique pour l'établissement du programme de salle
- la fiche technique générique du spectacle (annexe 1)

Le **PRODUCTEUR** certifie qu'au sens défini par l'article 89 ter annexe 3 du Code général des Impôts, à la date de la représentation, le spectacle aura été joué plus de 141 fois sur le territoire français.

Le **PRODUCTEUR** déclare bénéficier de subventions publiques ayant permis la production du spectacle. La taxe fiscale sur les spectacles n'est donc pas applicable au présent contrat.

LE **PRODUCTEUR** prendra en charge les éventuels droits voisins.

ARTICLE III - OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

L'**ORGANISATEUR** fournira le lieu de représentation en ordre de marche.

L'**ORGANISATEUR** assurera en outre le service général du lieu : encaissement et comptabilité des recettes le cas échéant, accueil, billetterie, service de sécurité.

En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales, de son personnel.

L'**ORGANISATEUR** tiendra le lieu, la salle de spectacle du Centre culturel Jacques Prévert à la disposition du **PRODUCTEUR** à partir du jeudi 14 décembre 2023 à partir de 9h (cf fiche planning de montage), pour permettre d'effectuer le déchargement du matériel, le montage des décors, le réglage des lumières et

**CENTRE CHORÉGRAPHIQUE
NATIONAL DE RENNES
ET DE BRETAGNE**

Centre Culturel Jacques Prévert
35000 Rennes Cedex 3, France
Tél : 02 99 61 14 12
info@ccjprennes.com
SIRET : 344501000010002
N° de TVA : 344501000010002

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20231124-23-00089-AR
Date de télétransmission : 24/11/2023
Date de réception préfecture : 24/11/2023

S

FAIR-E

d'éventuels raccords en collaboration avec l'équipe technique du **PRODUCTEUR**. Le **PRODUCTEUR** se réserve la possibilité d'un pré-montage lumière.

Un éventuel changement de lieu de représentation fera l'objet d'une discussion entre l'**ORGANISATEUR** et le **PRODUCTEUR**.

Le démontage et le rechargement seront effectués le vendredi 15 décembre 2023 à l'issue de la représentation.

Le plateau devra être entièrement dégagé avant l'arrivée de l'équipe technique du **PRODUCTEUR**. L'équipe technique du théâtre sera à la disposition du **PRODUCTEUR** selon les horaires prévus en accord avec le Directeur technique du théâtre et celui du **PRODUCTEUR** pendant les heures de montage et de démontage, de répétition et de représentations.

En matière de publicité et d'information, l'**ORGANISATEUR** s'efforcera de respecter l'esprit général de la documentation fournie par le **PRODUCTEUR** et observera scrupuleusement les mentions obligatoires suivantes :

Chorégraphie : Ousmane Sy

Assistante à la chorégraphie : Odile Lacides

7 interprètes parmi : Allauné Blegbo, Cynthia Casimir, Nadia Gabrieli Kalati, Linda Hayford, Nadiyah Idris, Odile Lacides, Audrey Minko, Anaïs Mpanda, Stéphanie Paruta, Dominique Elenga, Valentina Dragotta, Megan Deprez, Mweñdwa Marchand

Lumières : Xavier Lescat

Son et arrangements : Adrien Kanter

Costumes : Hasnaa Smini

Durée 60 minutes

Tout public à partir de 8 ans

PRODUCTION

Une création All 4 House

Production : Garde Robe

Production déléguée : Collectif FAIR-E / CCN de Rennes et de Bretagne

Le Centre chorégraphique national de Rennes et de Bretagne, dirigé par le collectif FAIR-E, est une association subventionnée par le ministère de la Culture (Direction régionale des Affaires culturelles / Bretagne), la Ville de Rennes, le Conseil régional de Bretagne et le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Coproductions : Initiatives d'Artistes en Danses Urbaines | Fondation de France - La Villette 2018, La Villette 2019, Centre de la danse P. Doussaint GPS&O, Centre chorégraphique national de La Rochelle | Compagnie Accrorap - Kader Attou et Centre chorégraphique national de Créteil et du Val-de-Marne | Compagnie Kafig direction Mourad Merzouki dans le cadre de l'accueil studio.

Avec le soutien de la DRAC Ile de-France au titre de l'aide au projet 2017, l'ADAMI, Arcadi Ile-de-France, la Ville de Paris au titre de l'aide à la résidence 2018, Initiatives d'Artistes en Danses Urbaines - Fondation de France - La Villette 2017, 2018 et 2019, la Maison Daniel Féry - maison de la musique de Nanterre, la Ville de Lille - Maisons Folie - FLOW et la Spedidam.

Cette œuvre a reçu le 3^e prix et le prix de la technique du concours Danse élargie 2018 organisé par le Théâtre de la Ville - Paris et le Musée de la danse - Rennes, en partenariat avec la Fondation d'entreprise Hermès.

Tout document publié doit faire l'objet d'un Bon à Tirer signé par la responsable de communication du CCNRB (email : lucas.charbonnier@ccnr.org / fatima.rojas@ccnr.org)

ARTICLE IV. CONDITIONS FINANCIERES

Centre St Melaine CS 20431
35109 Rennes cedex 3 / France
Tél : +33 (0)2 99 53 82 22
info@ccnr.org / www.ccnrb.org
SIRET : 314 474 672 00010, APE 9021Z
Licence : 1110253 - 2 1112185 - 1 1110152

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20231124-23_08589-NS
Date de télétransmission : 24/11/2023
Date de réception préfecture : 24/11/2023

FAIR-E

L'ORGANISATEUR s'engage à verser au PRODUCTEUR, en contrepartie de la présente cession, sur présentation d'une facture, la somme de :

8 500,00 € HT

+ TVA à 5,5%, 467,50 €

8967,50 € TTC (huit mille neuf cent soixante sept euros et cinquante centimes toutes taxes comprises)

L'ORGANISATEUR prend en charge les frais annexes suivants :

- Les frais de voyages pour un montant de 1280,00 € HT, sur présentation d'une facture.
- 39 défraiements repas (déjeuner et dîner), à hauteur de 20,20€ (sur la base du tarif CCNEAC qui pourra être réévalué selon les tarifs conventionnels en vigueur au moment de l'exécution du contrat), soit un montant total de 787,80€ HT, sur présentation d'une facture.
- Les frais de transport du décor pour un montant de 500,00€ HT, sur présentation d'une facture.
- L'hébergement sera pris en charge directement par l'ORGANISATEUR, pour 12 nuitées, dans un hôtel 3* minimum, en chambre single avec lit double et petit déjeuner inclus.
- L'ORGANISATEUR organisera et prendra à sa charge les transferts « gare / hôtel / gare » et « hôtel / théâtre et divers lieux de représentation / hôtel » pour tout trajet supérieur à 10 minutes à pied. Dans le cas contraire, le PRODUCTEUR refacturera à l'ORGANISATEUR le coût des transferts locaux.

Le règlement des sommes dues au PRODUCTEUR sera effectué par l'ORGANISATEUR, par virement bancaire à réception de la facture.

Centre Chorégraphique National de Rennes et de Bretagne (C.C.N.R.B.)

Code banque : 42559 - Code Guichet : 10000 - Numéro de compte : 08013371777 - Clé : 10

Banque : CREDITCOOP RENNES

Iban : FR76 4255 9100 0008 0133 7177 710 - Code B.I.C. : CCOPFRPPXXX

ARTICLE V - DROITS D'AUTEURS

L'ORGANISATEUR aura à sa charge les déclarations auprès des sociétés d'auteurs ainsi que le règlement des droits correspondants (SACEM-SACD), à l'exclusion des droits voisins qui incombent au PRODUCTEUR.

ARTICLE VI - BILLETTERIE ET INVITATIONS

Le prix des places est fixé librement par l'ORGANISATEUR.

L'ORGANISATEUR mettra à la disposition du PRODUCTEUR 11 places en invitation par représentation.

L'ORGANISATEUR s'engage à fournir le décompte de fréquentation à l'issue des représentations.

ARTICLE VII - ASSURANCES

**CENTRE CHORÉGRAPHIQUE
NATIONAL DE RENNES
ET DE BRETAGNE**

11 rue de Melun CS 27031
35008 Rennes Cedex 3 France
Tel : 33 (0)2 99 83 722
http://www.ccnrb.org
SIRET : 425591000080133 / APE 9002Z
Licence : 1110428-0 / 1110428-1 / 1110428-2

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20231124-23_08589-AR
Date de télétransmission : 24/11/2023
Date de réception préfecture : 24/11/2023

13 3

FAIR-E

Le PRODUCTEUR garantira les risques de responsabilité civile inhérents à son activité professionnelle et les biens mobiliers lui appartenant ou appartenant à son personnel. Il renonce à tous recours contre l'ORGANISATEUR notamment en application des articles 1719 et 1921 du Code Civil.

L'ORGANISATEUR déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'exploitation du spectacle dans son lieu et, en conséquence, renonce à tout recours qu'il pourrait être fondé à exercer contre le PRODUCTEUR, notamment par application des articles 1302, 1732 à 1735 du Code Civil, dont la responsabilité se trouverait engagée dans la réalisation de dommages matériels, de frais ou pertes garantis.

ARTICLE VIII - ENREGISTREMENT - DIFFUSION

En dehors des émissions d'information radiophoniques ou télévisées d'une durée de 3 minutes au plus, tout enregistrement ou diffusion, même partiel, du spectacle, objet du présent contrat, nécessitera un accord particulier.

ARTICLE IX - ANNULATION DU CONTRAT

Tout manquement à l'un quelconque des articles du présent contrat entraînera sa résiliation de plein droit. Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

Toute annulation du fait d'une des parties, entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière dans la limite du prix de cession mentionnée en article V.

Clause particulière concernant le CORONAVIRUS Covid-19

Dans l'éventualité d'une propagation du CORONAVIRUS Covid-19 et des règles sanitaires applicables aux structures de type L, l'ORGANISATEUR souhaite apporter, conformément aux recommandations du Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (Syndec), des précisions concernant d'éventuelles annulations de dates de représentations pouvant intervenir dans ce contexte.

Quel que soit le motif lié à l'impossibilité d'assurer une ou plusieurs représentations selon le cadre défini ci-dessus, c'est-à-dire que l'annulation survienne pour cause de maladie parmi les membres des équipes artistique ou de la structure d'accueil, ou bien du fait d'une décision préfectorale de fermeture ou de restriction du nombre de personnes (équipe technique et artistique) au plateau dû aux règles de distanciation sanitaire :

- L'ORGANISATEUR et le PRODUCTEUR examineront tout d'abord la possibilité de reporter les représentations programmées ;

- si cette solution n'est pas envisageable, un nouveau format de programmation sera recherché collectivement entre le PRODUCTEUR et l'ORGANISATEUR en tenant compte des accords budgétaires susmentionnés.

- si ces solutions ne sont pas envisageables, un accord amiable sera recherché qui tendra à préserver la solidarité professionnelle d'une part, notamment en ce qui concerne les rémunérations du personnel artistique et technique intermittent, et les équilibres budgétaires du PRODUCTEUR et de l'ORGANISATEUR d'autre part.

Ceci afin que ni le PRODUCTEUR ni l'ORGANISATEUR ne se retrouvent en péril financièrement.

CENTRE CHOREGRAPHIQUE
NATIONAL DE RENNES
ET DE BRETAGNE

Département de l'Ille-et-Vilaine
Mairie de Rennes
Rue de la République
35000 RENNES
Téléphone : 02 99 54 11 11
Site internet : www.centre-nr.com

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20231124-23_00099-AR
Date de télétransmission : 24/11/2023
Date de réception préfecture : 24/11/2023

FAIR-E

ARTICLE X - COMPETENCE JURIDIQUE

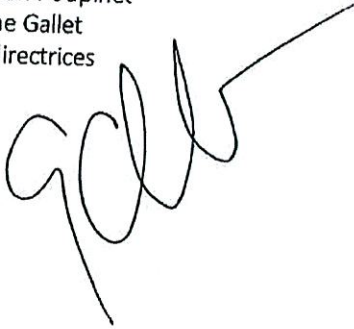
En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des Tribunaux compétents mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage, etc).

En accord avec ce qui précède, les deux parties signent le présent contrat.

Fait à Rennes en deux exemplaires, le 02/11/23

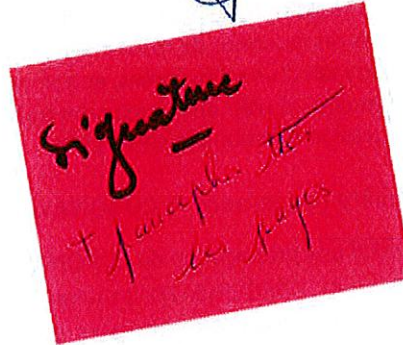
LE PRODUCTEUR

Marion Poupinet
Céline Gallet
Co-directrices



L'ORGANISATEUR

Frédéric Bouche
Maire de Villeparisis



39 rue St Melaine CS 10531
35 009 Rennes cedex 3 / France
Tél : +33 (0)2 99 01 84 12
info@ccnr.org / www.ccnr.org
SIRET : 314 447 967 00020 / APE 9001Z
Licence n° 110434 - 2 110435 - 3 110437

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20231124-23_08589-AR
Date de télétransmission : 24/11/2023
Date de réception préfecture : 24/11/2023

Accueil

→ Loges :

- 4 loges pour 6 à 8 danseuses avec douche et serviettes
- 1 loge pour 2 techniciens et chargée de diffusion

→ Catering :

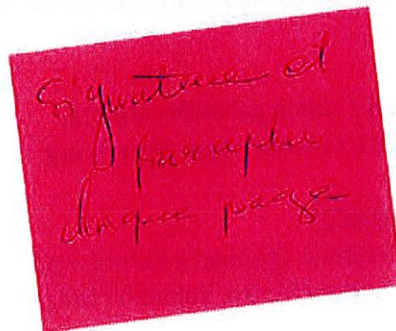
- **Des gobelets réutilisables et un accès à l'eau potable dès le montage.**
- Quelques encas sucrés (bananes préférées aux pommes, fruits de saison, gâteaux, barres céréales...), thé vert, café (produits bio ou locaux en quantité mesurée préférés à de grandes quantités bas de gamme). Pas de produits suremballés.

→ Internet :

Connexion dans la salle (et dans les loges si possible).

→ Bureau :

Un bureau compagnie avec imprimante et accès internet si possible.



Cette fiche technique fait partie intégrante du contrat

Toute modification devra être validée en amont avec le Directeur de Production et le Régisseur Général du spectacle.



Queen Blood

Ousmane Sy et Paradox-Sal

Création Lumière : Xavier Lescat

Création Sonore : Adrien Kanter

Créé à la Grande Halle de La Villette, le 28 mars 2019.

Durée : 1h

FICHE TECHNIQUE

Régie Générale et Lumière : (en alternance)

Xavier Lescat : 06.18.12.74.45 / xavier.lescat@gmail.com

Gautier Devoucoux : 06.42.50.65.73 / gdcvx13@gmail.com

Zaël Gautier : 06.50.00.13.80 / elsa.gautier@live.fr

Delphine Larger : 06 88 01 01 33 / delphine.larger@yahoo.fr

Régie Son : (en alternance)

Adrien Kanter : 06.24.45.22.16 / adrikant@gmail.com

Simon Masson : 06.45.71.55.27 / masson.simon.tech@gmail.com

Johann Gilles : 06.66.54.94.01 / johann.gilles@hotmail.fr

Marie-Pascale Bertrand : 06.88.57.01.45 / mariepascale.bertrand@gmail.com

Diffusion :

Céline Gallet : 06.60.52.95.04 / celine.gallet@ccnrb.org

Marion Roger : 07.68.64.18.81 / marion.roger@ccnrb.org

Danseuses : (distribution originale)

Nadia Gabrieli-Kalati, Linda Hayford, Stéphanie Paruta, Nadiyah Idris, Anaïs Imbert-Cléry, Odile Lacides, Cynthia Lacordelle, Audrey Minko, Valentina Dragotta...

En tournée :

- 6 à 8 danseuses
- 2 régisseur.ses
- 1 chargée de diffusion

Soit une équipe de 10-12 personnes en tournée

SOMMAIRE

Page 1.....	Le spectacle et l'équipe de tournée
Page 2	Sommaire
Page 3.....	Vue d'ensemble et Plateau
Page 4	Lumière
Page 5.....	Son
Page 6	Costumes
Page 7.....	Planning et Personnel
Page 8	Accueil
Pages 9 à 13	Annexes

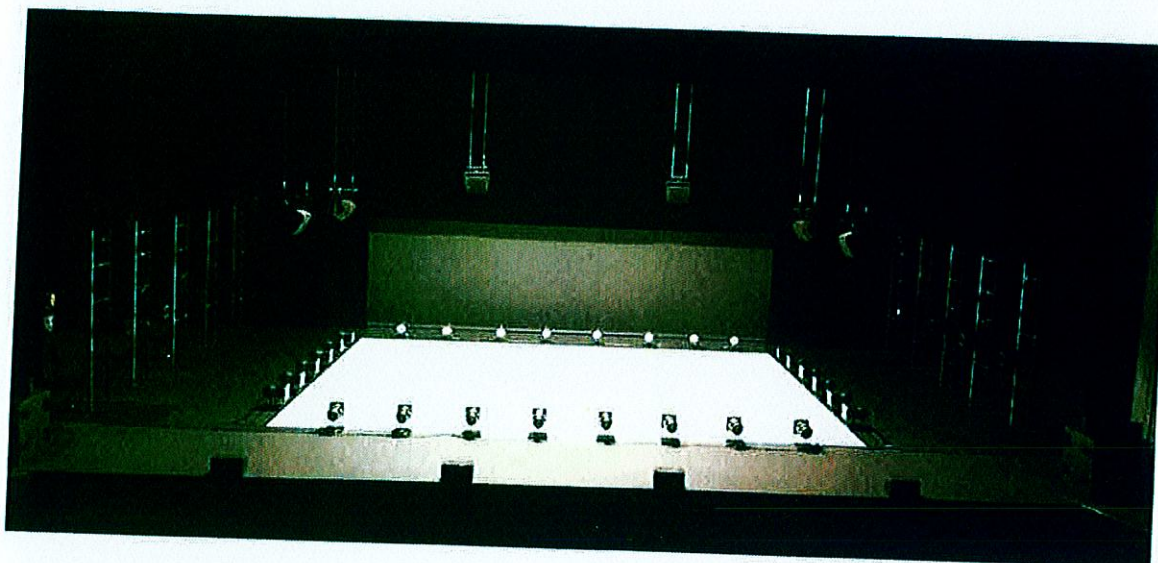
Liste des Annexes :

Plan de Feu générique



Photos de détails de l'installation
PV d'ignifugation de l'écran

Vue d'ensemble



PLATEAU

→ Dimensions minimales requises :

- 12m d'ouverture au cadre
- 15m de mur à mur
- 12m de profondeur
- 7m sous gril

→ Décor

- un écran bleu nuit de rétro de 12m x 3m de hauteur, *fourni par la compagnie.*
- un tapis de danse blanc propre de 12m x 10m (adaptations possibles à 10x8m et 9x7m) à **fournir.**

→ Frises et pendrillons

- Pendrillonnage à l'Allemande si les murs sont clairs ou en mauvais état.
- Pendrillons pour cadrer l'écran.
- Frises ou fond de scène pour cadrer l'écran à 3m de hauteur (voir photos en annexe).

→ Matériel à fournir par le théâtre :

- Tapis de danse blanc et propre
- Gaffeur tapis de danse blanc
- Tube de lest pour l'écran, d'une longueur totale de 12m.
- Tube de 8m pour accrocher les fluos si une accroche sur perche est impossible.

- 6 systèmes de sous-perchage complets pour enceintes (2x hauteur 3m du tapis ; 1x hauteur 4.50m).

LUMIÈRE

La régie lumière sera placée en salle à côté de la régie son.

Voir plan de feu en annexe pour un aperçu - Tous les plans sont disponibles au format DWG, WYG, PDF, WVX.

→ Matériel à fournir par le théâtre :

Régie :

- 1 jeu d'orgue à mémoire type ETC Cobalt ou ADB Freedom/Liberty/Ocean sur onduleur.
- Splitter DMX pour le câblage des projecteurs LED si nécessaire.

Projecteurs :

- 24 à 28 PARS CP 61 selon la taille du plateau.
- 5 ETC S4 LED Lustr2 découpes optique 25°/50°, ou équivalents à valider avec la Régie Générale.
- 8 à 10 ETC S4 LED Lustr2 avec nez de cycliodes, ou équivalents à valider avec la Régie Générale.
- 6 réglettes fluos graduables avec tubes blancs froids.
- 1 gradateur pour tubes fluorescents.
- 18 découpes type 714 SX (adaptable selon les salles)
- 12 découpes type 713 SX
- 2 Fresnels 5kW avec volets
- 4 Cycliodes 1kW
- Eclairage de salle gradué commandable depuis la régie.

Filtres :

- L500, L400, L201, R114, R119, R132.

Pieds de projecteurs :

- 10 pieds de projecteur avec coupelles ou échelles de latéraux.
- 3 pieds de projecteur avec demi colliers pour perche fluos au lointain si non-suspendu.
- 32 à 40 platines de sol (petites et de la même dimension) selon la version.

→ Notes :

Pour le câblage des Pars, les alimentations (multis, boitiers) ne doivent pas être à vue, prévoir le câblage en conséquence. Le câblage doit être propre, et les cheminements de câbles suivre un trajet précis. Voir photos et plans en Annexe pour plus de détails.

Une adaptation du plan de feu au plus près de votre parc de matériel sera réalisée par le régisseur de la compagnie.

SON

La régie son sera placée en salle à côté de la régie lumière.

Prévoir un espace de 80x80 cm en plus de la console afin d'installer le matériel apporté par la compagnie.

Patch de sortie de la console en annexe.

→ Matériel fourni par la compagnie :

- 1 carte son RME Fireface 800
- 1 Macbook pro avec Ableton Live 10

→ Matériel à fournir par le théâtre :

Régie :

- 1 console numérique Yamaha type CL5/CL3 ou équivalent avec carte Dante.
- 1 routeur wifi configuré pour le contrôle de la console, avec iPad
- 1 lecteur CD ou clé USB type Pioneer DJM ou Tascam CD avec sa connectique pour relier la console.
- 8 lignes Jack 6.35 symétriques vers XLR pour relier la carte son à la console

Diffusion Façade :

Un système de sonorisation de façade LCR avec subwoofers adapté au lieu capable de délivrer une pression acoustique de 102 dBA en tout point du public.

Il sera composé au minimum de :

- Une Façade L/R accrochée le long du manteau. (LAcoustics 12XT /115XT ou Kiva, Kara -D&B Q7/Q10 ou T10, Meyer UPA...)
- Une Façade L/R basse posée - sur, ou à côté - des subwoofers.
- Un **cluster central** composé d'enceintes de même référence que la façade principale (LAcoustics 115XT ou Kiva, Kara, D&B Q7/Q10 ou T10, Meyer UPA ...)
- Subwoofers - 1 par côté minimum. (18" minimum, 2x18" type SB28 apprécié)
- Un plan stéréo au lointain(C/I), sous perché à 4.5m -cf plan- (LAcoustics 12XT, D&B Q7/Q10, Meyer UPA ...)
- Un plan surround stéréo de chaque côté du gradin, adapté à la longueur et permettant de délivrer une pression acoustique homogène sur l'ensemble du gradin. Réglé en indirect. (LAcoustics 12XT, D&B Q7/Q10, Meyer UPA ...).

Diffusion Retours :

- 4 retours 15" minimum, sous-perchés (hauteur au bas des enceintes 3m), à chaque coin du tapis de danse.
- 2 Subwoofers - 1 par côté. (18" minimum)

Intercoms (à affiner selon les lieux) :

- 1 Intercom en régie pour le Son et la Lumière.
- 1 Intercom au plateau pour relier la régie avec le régisseur plateau qui prévendra les danseuses.
- 1 Intercom en salle pour relier la régie avec le régisseur de l'entrée public.
- Retours son en loge fonctionnels.

Note pour l'entrée public :

L'entrée du public se fait en musique, et **fait partie intégrante du spectacle.**

Elle ne peut être interrompue par aucun discours ou annonce dans la salle.

A la fin de cette musique, le spectacle commence automatiquement et la salle s'éteint. Les retardataires sont acceptés et peuvent finir d'entrer en salle, sans limite de temps.

Costumes

Les danseuses arrivent et repartent avec leurs costumes.

Un service de défroissage/repassage/réparations est nécessaire en après-midi le jour de la représentation, puis un entretien à l'issue de chaque représentation.

Les modalités précises d'organisation sont à voir avec la personne en charge de la régie générale de cette date.

Entretien :

6 à 8 silhouettes, lavage à 30 degrés, repassage rapide, séchage naturel sur portant. **Pas de sèche-linge.**

Plus de détails en Annexe « Costumes ».

Livraison/Enlèvement de matériel

Notre matériel (écran de projection, carte son de secours) voyage dans un Pelicase qui vous sera livré et repris par un transporteur. Il faudra que nous définissions ensemble les adresses et horaires de livraison et enlèvement. Nous souhaitons qu'il soit stocké en sûreté.

PLANNING ET PERSONNEL

Un prémontage est absolument obligatoire avant l'arrivée de la compagnie.

Le présent planning est un planning « type », adaptable selon différents axes. Un planning plus détaillé sera défini ensemble par la suite.

- 1 Régisseur.r.se Plateau
- 2 Technicien.nes Plateau
- 1 Régisseur.r.se Lumière
- 2 Technicien.nes Plateau
- 1 Régisseur.r.se Son
- 1 Habilleu.r.se

NB : le personnel et le temps prévu pour le démontage ne concerne que le pliage de notre écran, le rangement de nos régies et la récupération des éventuelles gélatines, et non le démontage du reste de l'installation.

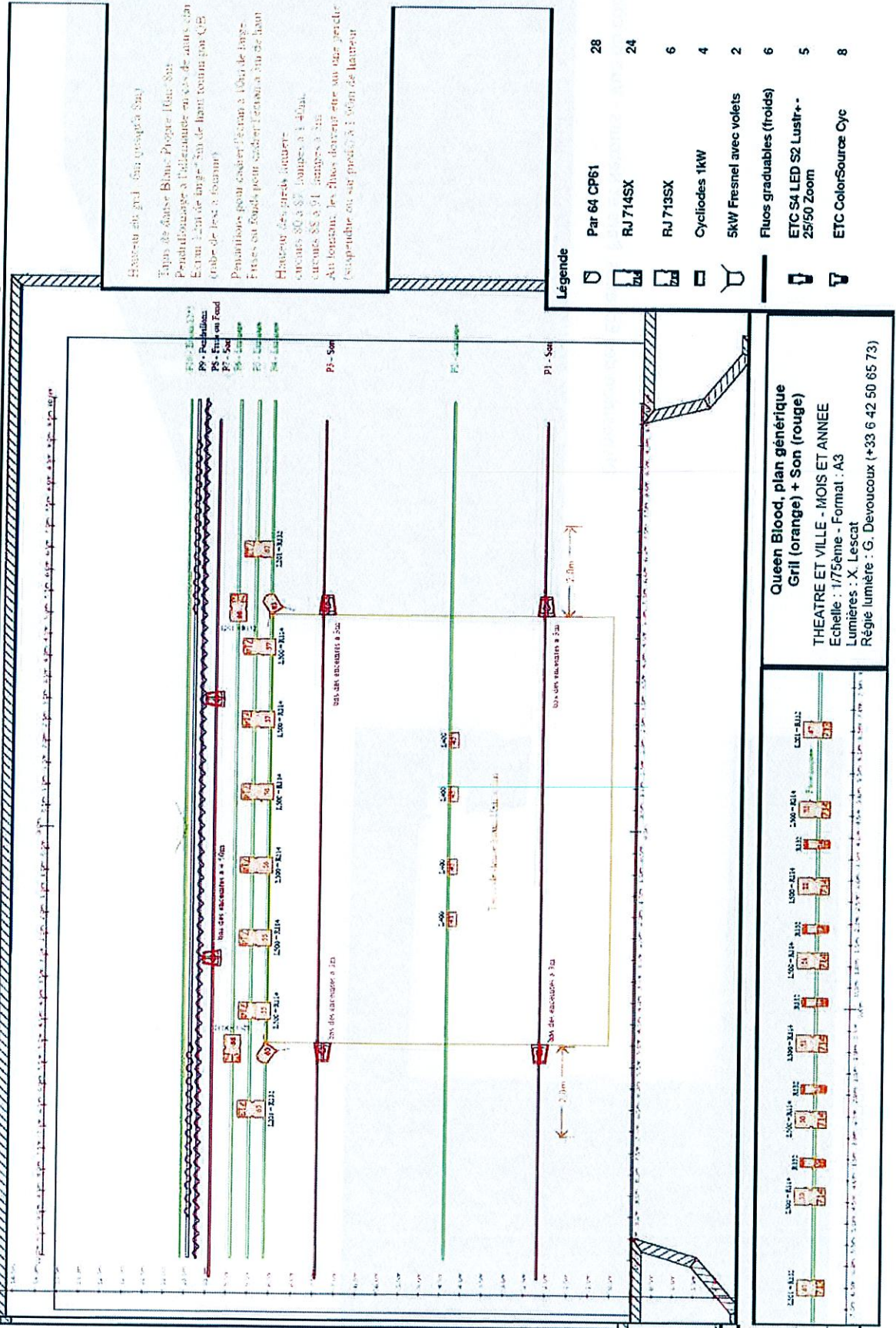
J-1	Personnel	J	Personnel	J+1	Personnel
11h-13h		9h-13h			
Montage	1 RP, 1 RL, 1 RS, 2 TP, 2 TL	Finitions technique et conduite	1 RP, 1 RL, 1 RS		
Pause midi (13-14h) / Inter Son (1 RS)		Pause midi (13-14h)			
14h-18h		14h-18h			
Réglages Lumière	1 RP, 1 RL, 2 TL	Raccords / Entretien costumes	1 RP, 1 RL, 1 RS, 1 Hab	16h-18h Raccords	1 RP, 1 RL, 1 RS
Pause soir (18-19h) / Inter Son (1 RS)		Pause soir (18-19h)			
19h-21h		19h-20h		19h-20h	
Mise en place danseuses	personnel minimum	Mise et dernier check technique	1 RP, 1 RL, 1 RS	Mise et dernier check technique	1 RP, 1 RL, 1 RS, 1 Hab
		20h-20h30		20h-20h30	
		Entrée public/Warm Up (artistes en scène)		Entrée public/Warm Up (artistes en scène)	
		20h30-21h30		20h30-21h30	
		Représentation (1h)	Représentation (1h)		
		21h30-00h	21h30-22h30		
		Entretien costumes	1 Hab	Démontage écran compagnie / Entretien costumes	

Sigles : RS = Régisseur.r.se Son ; RL = Régisseur.r.se Lumière ; RP = Régisseur.r.se Plateau ; TL = Technicien.ne Lumière ; TP = Technicien.ne Plateau ; Hab = Habilleu.r.se

Annexes :

> **Plan de feu type - Aperçu :**

Ces plans génériques de l'implantation n'étant ni adapté ni à l'échelle, les spécificités techniques (types de lampe, angles de découpes...) sont susceptibles de changer.



Accusé de réception en préfecture
 077-217705144-20231124-23_08589-AR
 Date de télétransmission : 24/11/2023
 Date de réception préfecture : 24/11/2023

Câblage Propre des Pars sur platines :

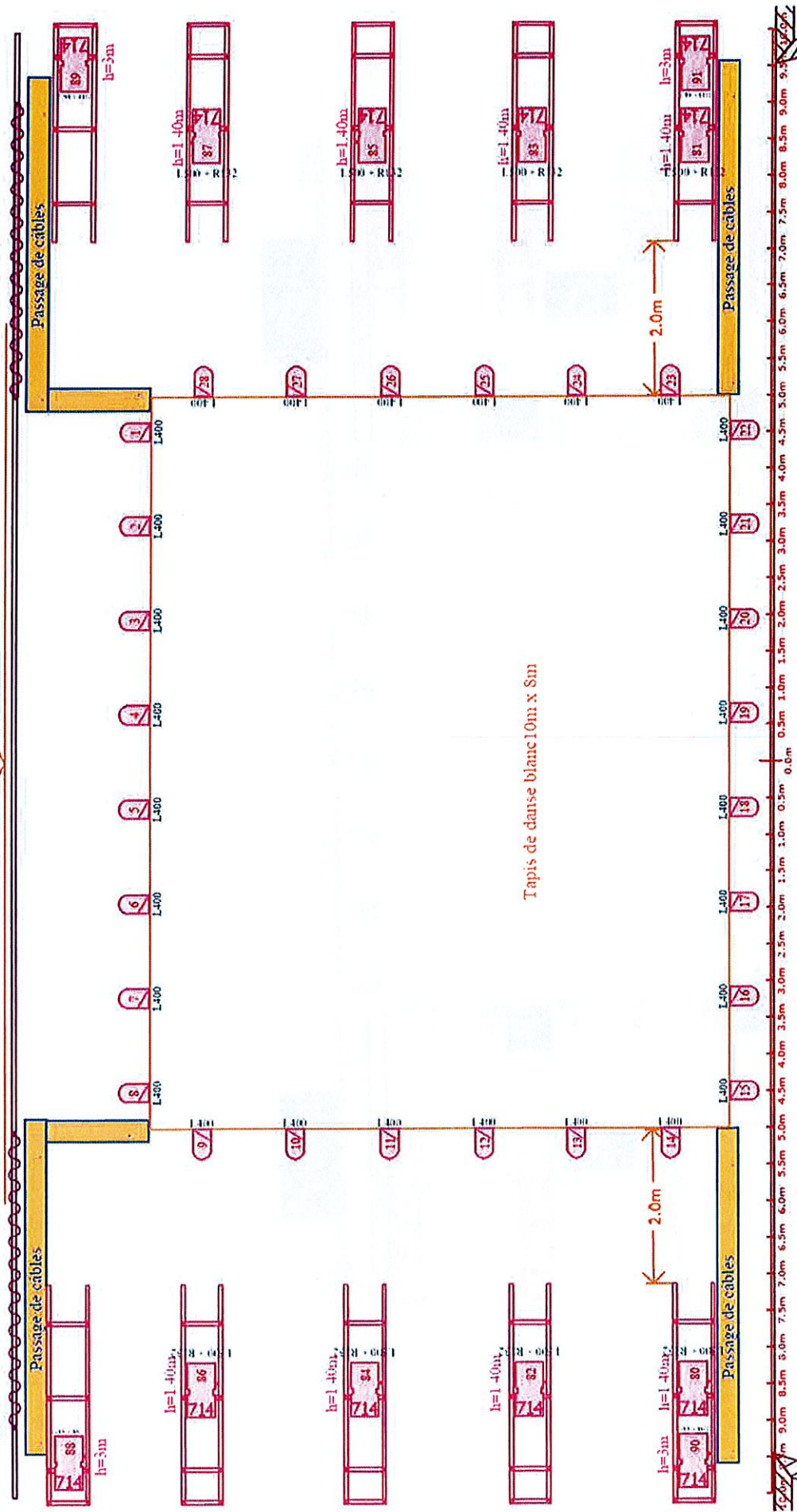


Disposition des Echelles, Pars et Retours - Vue du côté Cour



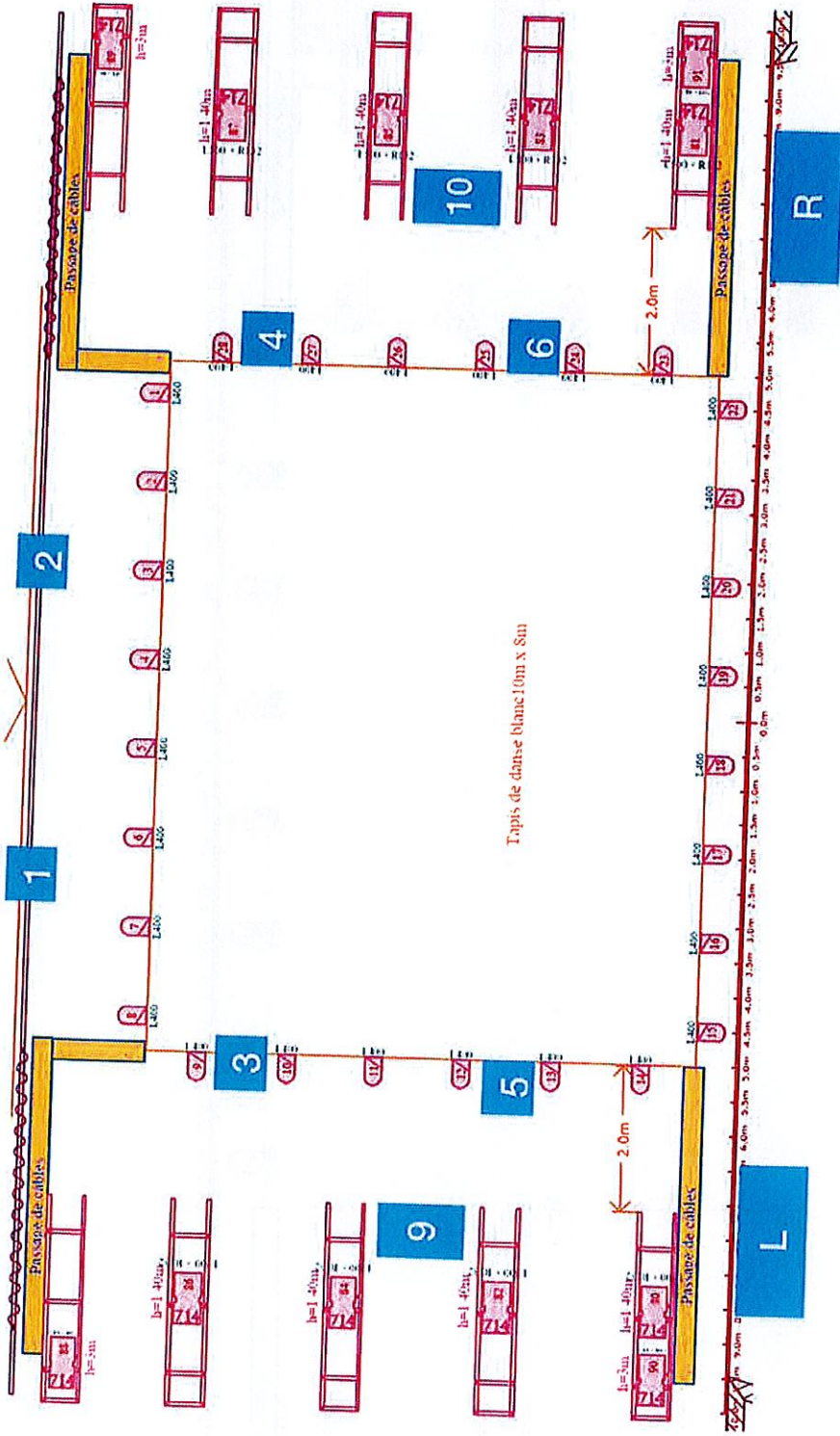
B3

> Emplacements possibles de passages de câbles pour les Pars :



Accusé de réception en préfecture
 077-217705144-20231124-23_08589-AR
 Date de télétransmission : 24/11/2023
 Date de réception préfecture : 24/11/2023

FB



7

Patch de sortie de la console (MIX ou AUX)

Accusé de réception en préfecture
 077-217705144-20231124-23_08589-AR
 Date de télétransmission : 24/11/2023
 Date de réception préfecture : 24/11/2023

FAIR-E

LISTE DES MUSIQUES

QUEEN BLOOD - Ousmane Sy

TITRE	TYPE	MINUTAGE	COMPO.
MDOLOMBA	Préexistante et protégée	4min 42sec	Samthing Soweto
SHAKARA	Préexistante et protégée	13min 30sec	Fela Kuti
QUEEN BLOOD KELEN	Originale	53sec	Adrien Kanter
FELIDAEN KINGS	Préexistante et protégée	4min 40sec	Culoe de song
QUEEN BLOOD FILA	Originale	3min 4sec	Adrien Kanter
BLACK MOTION	Préexistante et protégée	4min 50sec	Spitzer
FAMBA NAWENA - ORIGINAL MIX	Préexistante et protégée	2min 40sec	Thabzen Bibo feat. Fiesta Black
FAMBA NAWENA - DUB	Préexistante et protégée	4min 50sec	Thabzen Bibo feat. Fiesta Black
QUEEN BLOOD INTERLUDE	Originale	2min 30sec	Adrien Kanter
FOUR WOMEN	Préexistante et protégée	4min 30sec	Nina Simone
QUEEN BLOOD SABA	Originale	56sec	Adrien Kanter
REJOICE	Préexistante et protégée	4min 20sec	Culoe de Song
DIG IT, UNDERSTAND IT	Préexistante et protégée	4min 30sec	Blue Mondays
JACK OF ALL TRADES	Préexistante et protégée	5min 10sec	Samthing Soweto
QUEEN BLOOD NAANI	Originale	59sec	Adrien Kanter
QUEEN BLOOD DUURU	Originale	3min 57sec	Adrien Kanter
QUEEN BLOOD WOORO	Originale	16sec	Adrien Kanter
WEBABA	Préexistante et protégée	9min 50sec	Culoe de Song

DURÉE TOTALE 76MIN 7SEC

TOTAUX PAR TYPE DE MUSIQUE

- "PRÉEXISTANTE ET PROTÉGÉE" DURÉE TOTALE 63MIN 32SEC
- "ORIGINALE" DURÉE TOTALE 12MIN 35SEC

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20231124-23_08589-AR
Date de télétransmission : 24/11/2023
Date de réception préfecture : 24/11/2023

Queen Blood
Villeparisis
15-déc
HEBERGEMENT

T:
Check in:
Check out:

Rooming list provisoire QB		Mercredi	Jeudi	Vendredi	TOTAL
	Chambre	13-déc.	14-déc.	15-déc.	
ARTISTES					
Interprète 1	single				0
Interprète 2	single				0
Interprète 3	single				0
Interprète 4	single				0
Interprète 5	single				0
Interprète 6	single				0
Interprète 7	single				0
Regard extérieur	single				0
TECHNICIENS					
Régisseur.e général.e	single	1	1	1	3
Régisseur.e son	single	1	1	1	3
PRODUCTION					
Chargée de production	single		1	1	2
Total		2	3	3	8

BP++et FDR_QB_Pully

20/06/2023 16:50

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20231124-23_08589-AR
Date de télétransmission : 24/11/2023
Date de réception préfecture : 24/11/2023

> PV d'ignifugation de l'écran :



Établissement Centre de Recherche du Bouchet
8, rue Lavoisier
91710 Vert-le-Petit-France
Tél : +33 (0)1 94 48 14 51
Fax : +33 (0)1 94 00 14 14

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT
DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU**
prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002 modifié

VALABLE 5 ANS à partir du 23/07/2015

N° 18782-15

Varia France
8 rue Jean Cottin
F-75018 Paris

7361 Rétroprojection
Bleu nuit

MATERIAU PRESENTE PAR :

REFERENCE COMMERCIALE : 1031

DESCRIPTION SOMMAIRE : Matériau souple composé de PVC plastifié ignifugé dans la masse
Masse surfacique : 429 g/m²
Epaisseur : 0,30 mm
Coloris présentés : Noir

NATURE DES ESSAIS : Essai au brûleur électrique (NF P 92503)
Essai de persistance de flamme (NF P 92-504)

CLASSEMENT

M1

DURABILITE DU CLASSEMENT : non limitée a priori.

Compte tenu des critères résultant des essais décrit dans le rapport d'essai annexé n° 18782-15 du 23/07/2015
Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de réaction au feu de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de conformité au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

La garantie de ce certificat est valable sur présentation de la facture datée et acquittée pour les quantités et couleurs indiquées.
Ce certificat ne couvre à partir de la date de la facture, selon la durabilité du classement.
The guarantee of this certificate is valid on presentation of the invoice dated and paid for the quantities and colors indicated.
This certificate covers you from the date of the invoice according to the durability of the classification.

Au Bouchet, le 23/07/2015

Responsable de l'essai

M. LUKUSA

HERAKLES 81 rue de la République 91710 Vert-le-Petit-France
Tél : +33 (0)1 94 48 14 51
Fax : +33 (0)1 94 00 14 14

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20231124-23_08561-AR
Date de télétransmission : 24/11/2023
Date de réception préfecture : 24/11/2023

ATTESTATION

Je soussignée, Marion Poupinet, co-directrice du Centre Chorégraphique National de Rennes et de Bretagne, dont le siège social est fixé au 38 rue Saint Melaine à Rennes, atteste par la présente que notre structure bénéficie de subventions publiques pour un montant couvrant plus de 50% de notre budget total, en particulier du Ministère de la Culture et de la Communication (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne), de la Ville de Rennes, du Conseil Régional de Bretagne et du Conseil Général d'Ille et Vilaine pour la mise en œuvre de son projet d'activités en France et à l'étranger dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2019-2022 signée avec l'Etat, La Ville de Rennes, le Département d'Ille et Vilaine et la Région Bretagne.

Fait à Rennes. le 1er mars 2022

Marion Poupinet

Co-directrice



38 rue St Melaine CS 20431
35108 Rennes cedex 1 / France
Tél : +33 (0)2 99 63 88 11
Info@ccnrb.org / www.ccnrb.org
SIRET 314 617 067 00010 / APE 90012
Ircenr: 1 110488 1 110486 3 110487



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20231124-23_08589-AR
Date de télétransmission : 24/11/2023
Date de réception préfecture : 24/11/2023

URSSAF BRETAGNE
TSA 40015
93517 MONTREUIL CEDEX

A RENNES, le 29/06/2022

POUR NOUS CONTACTER

Courriel: depuis votre espace urssaf.fr
Tel.: 3957

RÉFÉRENCES

N°SIREN 314647967

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

EAV97A9E9BFPJ47

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

ASS CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIO
NAL DE RENNES ET DE BRETAGNE
CS 20831
38 RUE SAINT MELAINE
35108 RENNES CEDEX 3

OBJET : Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

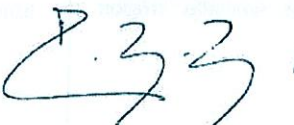
En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,
Le Directeur



William DE ZORZI

CODE DE SÉCURITÉ

EAV97A9E9BFPJ47

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

**ASS CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE RENNES ET DE BRETAGNE
38 RUE SAINT-MELAIN
35000 RENNES**

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif de 27 salariés,
- pour une masse salariale de 98550 euros,
- au titre du mois de mai 2022,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS		NUMÉRO SIRET
38 RUE SAINT-MELAIN	35000 RENNES	31464796700020

ATTESTATION DE L'UNION DE RECOURVEMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

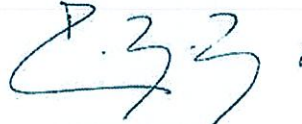
Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 31/05/2022.

Fait à : RENNES
le : 29/06/2022

Le Directeur
ou son délégué

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.


William DE ZORZI